Image not found or type unknown

Devoir des heures à mon employeur

Par **Batoon**, le **30/09/2021** à **18:45**

Bonjour,

Mon employeur veut me mettre des jours de repos dans le mois car il y a baisse de l'activité suite à des manque de fournitures. Mes heures non effectuées au mois de novembre, je devrai les effectués au printemps.

A-t'il le droit ou dois-je les effectuer dans le même mois ?

Convention collective du sport et loisirs.

Merci.

Par **P.M.**, le **30/09/2021** à **19:02**

Bonjour ,

L'employeur devrait plutôt faire une déclaration d'activité partielle et vous indemniser à ce titre...

Par **Batoon**, le **30/09/2021** à **21:33**

Pour le mois d'octobre, il nous met en chômage partiel. Mais pour novembre, il veut réduire nos heures de travail pour les récupérer au mois de mai. Nous faire travailler des lundis qui sont normalement pas travaillés dans mon contrat. En principe, les heures non effectuées, à sa demande ne devraient être perdu pour lui ?

Par **P.M.**, le **30/09/2021** à **21:44**

Normalement, cela ne peut s'appliquer que dans le cadre de l'Aménagement du temps de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés